

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-35/2021**

**Date de convocation et d'affichage : 7 mai 2021**

**Objet : Election des membres de la commission de contrôle des listes électorales.**

L'an deux mil dix-vingt-et-un et le douze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaires, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – SALATA Philippe.**

**Excusés : ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne – BABILLON Agnès.**

**Absents : Néant.**

**Procuration : ANGE Josianne à ROBIN Christèle – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VANDECASTEELE Corinne à SALATA Philippe – BABILLON Agnès à AUROUX François.**

**Christèle ROBIN a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le Code Electoral et notamment l'article L.19.
- ◆ Vu la délibération n°25-2020 en date du 11 juin 2021 portant election des membres de la commission de contrôle des listes électorales,

Considérant que, la délibération susvisée comportait une erreur puisque les membres de la commission de contrôle des listes électorales ne peuvent pas être un adjoint titulaire d'une délégation.

Considérant qu'il convient donc de procéder à une nouvelle élection pour la partie liste principale.

Considérant que, « VI. Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

*1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;*

*2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale. »*

Considérant que, le maire propose au conseil municipal d'élire les membres de la commission de contrôle électoral.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROCLAME** membres de la commission de contrôle électorale :

- Liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
  - o Christèle ROBIN
  - o Carine GARO
  - o Thierry BOISSIEUX
- Deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :
  - o François AUROUX
  - o Agnès BABILLON

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 17 mai 2021.**

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

